APERÇU HISTORIQUE DE L'HOMÉOPATHIE EN FRANCE

L'histoire de l'Homéopathie en France, c'est pour moitié l'histoire des médecins homéopathes, leurs sociétés, leurs revues, leurs écoles, et pour moitié l'histoire du médicament homéopathique, le développement des laboratoires de fabrication, l'évolution de la recherche fondamentale et clinique en homéopathie.

Principes fondateurs

L'Homéopathie développée par **Samuel Hahnemann** (1755-1843) est une méthode thérapeutique construite sur la loi de similitude, et sur le fait que les remèdes homéopathiques deviennent actifs s'ils sont dynamisés.

Selon les bases de l'Homéopathie établies par Hahnemann dès 1810 dans son «Organon de l'Art de guérir »: chaque patient présente un ensemble de **symptômes personnels**; les propriétés curatives de chaque remède ne sont connues que par leur **expérimentation sur l'homme sain** ; le remède à prescrire est celui dont les symptômes expérimentaux sont les plus proches **(simillimum)** des symptômes personnels du patient ; on ne doit employer **qu'un seul remède** à la fois qui doit être **dilué et dynamisé** ; le médecin est non seulement prescripteur, mais aussi hygiéniste.

1835 : Hahnemann à Paris. Développement de l'Homoéopathie

Dans la période ascendante de sa notoriété, Hahnemann, devenu veuf, épouse une jeune française *Mélanie d'Hervilly* et à 78 ans, et en 1835 s'installe à Paris où il est enterré, depuis 1898, au cimetière du Père Lachaise aux côtés d'autres célébrités. Bien qu'éloignée des exigences techniques de Hahnemann, l'Homéopathie était déjà connue en France (50 homéopathes) grâce à l'action pionnière d'un ami de Hahnemann, le Comte italien *Sébastien des Guidi* (1769-1863) établi à Crest puis à Lyon en 1830, fondateur de la Société Homéopathique Lyonnaise (1832) devenue **Société homéopathique gallicane** (1833), première société d'Homéopathie francophone fédérative ; grâce aussi aux consultations parisiennes d' *Antoine Petroz* et *Auguste-Paul Curie* (1824) et aux traductions du chirurgien *Gérard Bigel* (Strasbourg, 1827).

Hahnemann écrivait en 1835 à son ami *Hering : « J'ai trouvé ici un grand nombre de médecins soi-disant homéopathes ».* Entre les homéopathes s'installa très tôt une division entre disciples stricts de Hahnemann **unicistes** qui prescrivent un seul remède à la fois et **pluralistes** largement majoritaires à Paris qui utilisent pour simplifier le travail plusieurs remèdes simultanés ou alternés.

Après son succès initial notoire au cours des trois épidémies de choléra, auprès des mères de famille, dans le clergé et les milieux intellectuels, la nouvelle médecine résiste difficilement aux querelles entre homéopathes « purs » unicistes et homéopathes « éclectiques » pluralistes à la française, aux attaques critiques réitérées de l'Académie de médecine et aux condamnations politiques (1835, 1858, 1865). Avec 400 homéopathes recensés en 1860, 202 en 1897 l'Homéopathie perd peu à peu le terrain pourtant gagné en France grâce à des réussites fondatrices :

- **Les Sociétés et leurs Revues alimentées par les débats en cours :**

- Au tout début :

Dans la ligne de Hahnemann, la **Société homoeopathique gallicane** (1832-1836, *Dr Pierre Dufresne*) et ses sections locales dans diverses provinces francophones avec pour tribune la **Bibliothèque homoeopathique** (Genève, 1832-1936), première revue de langue française. Après la mort de *Pierre Dufresne* (1836), la Société homœopathique gallicane, entre les mains des homéopathes parisiens, disparaît. L'**Institut homéopathique de France** (1839-1841, *Benoît Mure, Samuel Hahnemann, Crosério, Jahr*) redonne un souffle éphémère à l'Homéopathie pure.

Dans la lignée parisienne, la **Société homéopathique de Paris** (1833, *Antoine Pétroz*), puis la **Société de médecine homéopathique** (1836, *Pétroz, Molin, Simon*). Le **Journal de Médecine homoeopathique** *(1833, Léon Simon père* et *Paul Curie)* première revue française qui fusionne en 1935 avec les Archives de la Médecine homoeopathique (1834-1838*, Antoine Jourdan*) pour devenir Archives et Journal de la médecine homoeopathique (1835-1837). Des revues éphémères : le Journal de la doctrine homéopathique (1840, *Molin*), non conforme à Hahnemann, la Revue de la médecine spécifique (1840-1842, *Roth*), les Annales de la Médecine homéopathique (1842, *Jahr, Crosério, Léon Simon*).

- Après la mort de Hahnemann :

Le courant puriste hahnemannien représenté par la **Société hahnemannienne de Paris** (1845, Jahr, Léon Simon, Croserio etc…), et **son Journal de la Médecine homoeopathique** (1845-1850), le **Propagateur homœopathique** (1856-1858), **l'Hahnemannisme** (*Léon Simon fils,* 1867-1878), puis la **Société hahnemannienne fédérative** (1868-1889, *Alexandre Chargé*) et sa revue la **Bibliothèque homoeopathique.**

- Le courant éclectique, pluraliste représenté par la nouvelle **Ecole Tessier** et sa revue **l'Art médical** (*Jean-Paul Teissier et Pierre Jousset,* 1855), par la **Société de médecine homœopathique de Paris** d'orientation spécifiste dès 1845 et son Bulletin de la Société de médecine homœopathique de Paris, devenue **Société médicale homœopathique de France** (1860) et son Bulletin de la Société médicale homœopathique de France,

Les deux courants fusionnent à plusieurs reprises (1850, 1865 et 1889) en **deuxième Société gallicane de médecine homéopathique** (1850, *Petroz, Léon Simon père*), puis en **Société française d'homéopathie** (SFH, 1889) avec ses revues successives:
La Revue homœopathique française (1890–1914), la Revue française d'homéopathie (1919–1939 ; 1947–1951), le Bulletin de la Société française d'homéopathie (1952–1957) ; les Annales homéopathiques françaises (1958–1980) ; La Lettre de la Française (depuis 1999).

- **Les hôpitaux homéopathiques privés :**

A Paris, après les dispensaires gratuits de *Benoît Mure*, de *Pétroz* et de *Léon Simon* (1839), et le dispensaire Saint Laurent (abbé *Alfred Duquesnay* 1858), les deux courants rivalisent pour ouvrir leur hôpital respectif: l'**Hôpital Hahnemann** (*Léon Simon fils* 1870, puriste), l'**Hôpital St Jacques** (1870-1871, *Pierre Jousset*, *J.P Tessier*, éclectiques) soutenu par le legs de *Michel Granier* de Nîmes.

A Lyon, l'**Hôpital homéopathique Saint-Luc** (*Jean-Pierre Gallavardin, hahnemannien,* 1875).

- Néanmoins **l'enseignement universitaire de l'Homéopathie** se développe à Paris (*Pierre Jousset*), à Clermont-Ferrand (*Antoine Imbert-Gourbeyre*). Le Ministre de l'Instruction publique autorise l'enseignement de l'Homéopathie : **l'École Française d'Homéopathie** est créée à Paris en 1897 par *Pierre et Marc Jousset*.

Début du XXe siècle : Déclin de l'Homéopathie, conflits doctrinaux

Dans la première moitié du XXe siècle l'explosion des avancées scientifiques en médecine font encore perdre du terrain à l'Homéopathie, mais ne stoppent pas son expansion. Mais par la suite, la constatation des effets secondaires et le coût des thérapeutiques modernes justifient le renouveau de l'Homéopathie associée ou non à l'allopathie.

Dès 1902 les homéopathes et leurs idées s'opposent à nouveau. Se succèdent alors initiatives, revues et sociétés de tendances divergentes :

En 1905, le *Dr Jules Gallavardin* (Lyon) avec la participation des *Dr Henry Duprat* et *Antoine Nebel* (Suisse) lance le mensuel **Le Propagateur de l'Homéopathie** qui deviendra L'**Homéopathie moderne** *(*1932 – 1940) soutenu par la Société Française d'Homéopathie*.* En 1910, ces trois défenseurs de l'Homéopathie « pure », fondent la Société régionale d'Homéopathie du Sud-est de la France et de la Suisse romande, transformée en 1927 en **Société Rhodanienne d'Homéopathie**.

En 1909, le ***Dr Léon Vannier*** (1880-1963) crée à Paris le Dispensaire de l'Homéopathie Française, puis en 1931 le **Dispensaire Hahnemann** reconnu d'utilité publique en 1937. En 1912 il fonde la revue pluraliste **L'Homéopathie française**.

Le **Centre Homéopathique de France** publie La **Doctrine de l'homéopathie française** (1931).

Le **Dr *Pierre Schmidt*** (Genève, 1894 - 1987) crée au niveau mondial la **Liga Medicorum Homoeopathica Internationalis (LMHI)** ou Ligue Médicale Homéopathique Internationale (1931) ouverte aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et scientifiques, et le **Groupement hahnemannien** de Lyon (1946) qui publie les **Cahiers du Groupement hahnemannien** du Docteur P. Schmidt (1963) pour les unicistes.

Ouverture à l'Hôpital Saint-Jacques du **Centre d'instruction homéopathique et pratique**, avec publication des **Annales de l'Hôpital Saint-Jacques** (1932–1942).

En mai 1932, création du **Syndicat national des médecins homéopathes français**.

En 1939 la **Société Française d'Homéopathie** recense 11 pharmaciens, 73 médecins et 90 correspondants répartis dans plusieurs sociétés homéopathiques de province. De 1945 à 1957, la SFH est dirigée par le Dr *André Rouy*, fervent pluraliste.

Essai d'institutionnalisation de l'Homéopathie en France

En 1952, est constituée la **Fédération nationale des sociétés médicales homéopathiques de France et d'Union française**, chargée d'organiser le congrès annuel de Paris et qui regroupe officiellement en 1956 Société Française

d'Homéopathie, Société rhodanienne d'Homéopathie et Société de médecine homéopathique d'Aquitaine.

De 1962 à 1975, le *Dr François Lamasson* (1907-1975) organise des **Assises scientifiques annuelles** sous l'égide de la Ligue Médicale Homéopathique Internationale. Avec *Jean Boiron* (1906-1996) et le *Dr Denis Demarque* (1915-1999), il fonde ensuite l'**Association Française pour la Recherche en Homéopathie** (1971) et participe à la création de **l'Institut National Homéopathique Français** (INHF, 1956).

En 1972, les Laboratoires Homéopathiques de France et les Laboratoires Boiron créent le **Centre d'Enseignement et de Documentation Homéopathiq**ue (CEDH).

En marge de la **Fédération nationale des sociétés médicales homéopathiques de France,** des écoles privées dispensent un enseignement d'Homéopathie.

En 1985, le Dr Anaïs Atmadjian, (vice-présidente de la LMHI - section France en 1987) et collaborateurs mettent en place **l'Institut National Homéopathie et Maternité** (IN-HM) ouvert aux médecins et sages-femmes.

En 1987, suite à des polémiques internes, le *Dr Alain Horvilleur* quitte la Ligue Médicale Homéopathique Internationale et fonde **l'Organisation Médicale Homéopathique Internationale**.

En 1992, le **Parlement européen** adopte une directive donnant un statut européen aux médicaments homéopathiques et en octobre 1994, **l'Organisation mondiale de la santé** reconnaît officiellement l'**Homéopathie** comme médecine traditionnelle.

Depuis 1993, **la revue L'Homéopathie européenne**, remplace Homéopathie, L'Homéopathie française *et* Le Médecin homéopathe.

Le médicament homéopathique

Très tôt, l'Homéopathie dut faire face aux problèmes liés à la fabrication des médicaments homéopathiques. Depuis 1803, seuls les pharmaciens étaient habilités à vendre des médicaments. Mais comme un grand nombre d'entre eux étaient hostiles à l'Homéopathie et vu les longues opérations nécessaires à la réalisation de ses préparations, les médecins homéopathes français se mirent à fabriquer eux-mêmes leurs médicaments, dans la plus parfaite illégalité. **L'histoire de l'Homéopathie devient alors inséparable du développement du médicament homéopathique.**

Différents laboratoires et pharmacies homéopathiques sont ouverts dès 1911 par *René Baudry* à la demande du Dr Léon Vannier : successivement, la Pharmacie Générale Homéopathique Française (Paris-1911), le Laboratoire Central Homéopathique (Annonay-1922), puis le **Laboratoire Central Homéopathique Rhodanien** (Lyon-1930), et le **Laboratoire Central Homéopathique de France** (Paris-1932) à la demande de l'Ecole de l'Homéopathie Moderne, ces deux derniers devenant respectivement la **Pharmacie Homéopathique Rhodanienne** (Lyon-1933) avec *Jean Boiron* et les **Laboratoires Homéopathiques Modernes** (Paris-1933) avec son jumeau *Henri Boiron*. Les frères *Boiron* fusionnent en 1967 pour donner naissance aux **Laboratoires Boiron**.

En 1926, *Léon Vannier* avait lancé les **Laboratoires Homéopathiques de France** à Paris.

En 1935, Jean Tétau (1901-1972), pharmacien, crée à Paris le Laboratoire de Pharmacologie Homéopathique (LPH), qui devient en 1976 le **Laboratoire Dolisos**.

Les laboratoires, plus productifs que les pharmacies assurèrent la standardisation de la fabrication des médicaments homéopathiques. **En France, ces médicaments sont remboursés par l'Assurance Maladie depuis 1945.**

En 1948, la **Société Française d'Homéopathie** entérine la thèse de *Pierre Vannier* (1899-1986), neveu de *Léon* et membre d'une commission ministérielle relative à l'utilisation des dilutions homéopathiques. Ce qui aboutit à la **publication au Journal officiel (décembre 1948), d''un arrêté ministériel limitant à 9 CH les préparations homéopathiques officinales en dilutions hahnemanniennes, avec abandon des dilutions korsakoviennes.**

Tentative de rationalisation de l'Homéopathie en France

L'histoire récente de l'Homéopathie est marquée par une utilisation répandue, d'importantes controverses scientifiques et des tentatives d'avancée vers la reconnaissance officielle.

Au regard de la médecine classique, c'est une médecine non-conventionnelle.

- **1965** : introduction d'une monographie « *Préparations homéopathiques* » au Codex de la pharmacopée française (8e édition).

- **1974** : les médecins pratiquant l'Homéopathie en informent le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, par la mention *orientation homéopathique,* sans aucun diplôme à fournir par le Médecin qui choisit cette orientation.

- **De 1980 à 1999** : **les essais cliniques en Homéopathie ne montrent aucune différence avec le placebo**, mais ces essais ne respectaient pas le principe homéopathique fondamental de l'individualisation, difficile à intégrer dans la méthodologie. C'est le cas dans 5 études cliniques en rhumatologie, dans la Polyarthrite rhumatoïde, la fibromyalgie, et l'arthrose.

- **1982** : essai en double aveugle versus placebo par le *Dr Chevrel* (Service de chirurgie générale et digestive de l'hôpital Avicenne de Bobigny) sur l'action d'opium 15 CH dans la reprise du transit intestinal après résection d'un viscère abdominal.

- **1983** : essai en double aveugle du *Dr Aulagnier* (Vienne en Isère) sur deux groupes d'opérés, l'un recevant trois produits homéopathiques (Opium 9CH, Raphanus 9 CH, Arnica 9 CH) ... l'autre groupe un placebo.

- **1983, 1984 et 1985** : contrats liant le *Dr Jacques Benvéniste* de l'INSERM et les Laboratoires Boiron associés aux Laboratoires Homéopathiques de France. Le *Dr Benvéniste* annonce des résultats spectaculaires concernant l'effet inhibiteur in vitro de l'histamine et d'Apis, en hautes dilutions, sur la dégranulation des basophiles.

- **1984** : **l'Académie de Médecine** demande une **expérimentation et une évaluation large de l'Homéopathie par des méthodes scientifiques.** Cette évaluation devrait s'appuyer sur une structure universitaire et professionnelle.

Les professeurs *Hugues Gounelle de Pontanel* (ancien président de l'Académie) et *Herbert Tuchmann-Duplessis* présentent une communication : « *Non à la délivrance d'un diplôme d'homéopathie par les facultés de médecines* ». Et après avoir auditionné *Mme Lise Wurmser* des Laboratoires Homéopathiques de France, membre

de l'Académie nationale de pharmacie, les *Dr M. Buraud* et *Denis Demarque*, président et vice-président de l'Association française pour la recherche en Homéopathie, l'Académie de Médecine déclare inopportun, en l'état actuel des connaissances, la délivrance par les facultés de médecines et de pharmacie ou les écoles vétérinaires, de diplôme cautionnant une thérapeutique qui n'est « ni acceptée, ni utilisée par la plus grande partie du corps médical ».

Le Syndicat national des médecins homéopathes se déclare ouvert au contrôle de **travaux expérimentaux et cliniques** « en accord avec les normes acceptables par la méthodologie homéopathique ».

Le Bulletin de l'ordre des médecins demande que la **valeur scientifique de l'Homéopathie** « soit vérifiée selon des critères aussi sévères que ceux auxquels sont soumises les méthodes diagnostiques et thérapeutiques classiques ».

- **Novembre 1984** : un protocole expérimental possible de l'Homéopathie, proposé par le *Dr Besse* paraît dans la revue Le Généraliste.

- **Décembre 1984** : l'Académie de médecine adopte un second rapport de son groupe de travail, rappelant les textes d'autorisation de mise sur le marché d'une spécialité pharmaceutique et exigeant que les produits homéopathiques soient soumis à la loi commune, qui prévoit une triple expertise, analytique, toxico-pharmacologique et clinique.

Un premier article détracteur de *Michel Rouzé* paraît dans la revue Science et Vie, déc. 1984 : « *Pour ou contre l'Homéopathie* ».

- **Janvier 1985** : table ronde organisée par la revue Impact Médecins et réponse sur la spectrométrie Raman de *Jean Boiron*, avec une nouvelle expérimentation à Reims, qui ne retrouve pas les résultats de *Mmes Luu-D-Vinh et L. Wurmser*.

Le *Pr Marcel Francis Kahn* reprend le protocole expérimental homéopathique du *Dr Besse* avec l'accord de *Jean Boiron* et des autres homéopathes présent. (Réponse positive qui ne verra jamais le jour).

- **Mars 1985** : deuxième article de *Michel Rouzé* dans Science et Vie : « *Homéopathie - La mauvaise foi et la foi* ».

- **9 Mars 1985** : émission « *Droit de réponse* » de *Michel Polac* sur les expérimentations du *Dr Benvéniste* de l'INSERM.

- **Mai 1985** : article de *Pierre Rossion* dans Science et Vie: « *Homéopathie : L'expérimentation dit non* ». Les Laboratoires Boiron poursuivent en justice la revue Science et Vie.

- **13 Décembre 1985** : **conférence de presse de *Mme Georgina DUFOIX*, ministre de la santé**, qui révèle que :

« Les **essais sur l'action des produits homéopathiques** en gastro-entérologie avaient commencé l'été dernier dans une dizaine d'établissement hospitaliers. D'autres essais devaient être menés plus tard en pédiatrie et en dermatologie ... »

« Dès à présent 2 commissions allaient établir un **programme d'enseignement de l'Homéopathie sanctionné par un diplôme inter-universitaire**. »

« Une **fondation pour l'évaluation des thérapeutiques alternatives** allait être créée, le **GRECHO** (groupe de recherche et d'essais cliniques en Homéopathie) associant des personnalités de compétences diverses sous la direction du *Dr J.P Muyard*. »

- **1985** : **l'Institut Boiron** est fondé pour promouvoir l'Homéopathie, notamment

au sein de la communauté médicale et scientifique internationale.

- **Mars 1986** : troisième article de *Michel Rouzé* dans Science et Vie: « *Les voyances du double aveugle* ».

- **1987** : l'Académie de Médecine déclare que la prescription de médicaments homéopathiques « ne se justifie que dans les manifestations pathologiques guérissant spontanément ».

- **14 Février 1987** : **protocole d'un essai de traitement homéopathique** en chirurgie digestive, « *Opium et Raphanus* », publié dans *The Lancet* 1988 et ayant « fait l'objet d'une convention entre, le ministère des affaires sociales et de la solidarité Nationale et de la recherche médicale, et l'unité de recherches statistiques de l'INSERM chargée de la conduite et de l'analyse de l'essai », avec publication du protocole avant mise en place de l'essai. Ceci avec la participation du GRECHO et du Groupe de recherche et d'étude de la paroi abdominale: *Prs J.P Chevrel* (Hôpital Avicenne de Bobigny), *J.B Flament* (CHU de Reims), *R. Stoppa* (CHU d'Amiens).

- **1987** : les **actions de Boiron** sont proposées à la cote du second marché de la bourse de Lyon.

- **1988** : **réglementation sur le BPF** (Bonnes pratiques de fabrication pour l'industrie) et **BPPO** (Bonnes pratiques de préparation officinale pour la pharmacie) avec chapitre consacré à l'Homéopathie.

Les Laboratoires Boiron rachètent les Laboratoires Homéopathiques de France.

- **30 Juin 1988** : publication dans la revue *Nature* des travaux d'*E. Davenas et Jacques Benvéniste* : « Human Basophil degranulation triggered by very dilute antiserum against IgE », suivi en octobre d'un article de mise au point dans la revue *Nature* par *John Maddox* sur l'affaire Benvéniste : « *Waves caused by extreme dilution ».* Controverses et débats concernant la méthodologie utilisée et l'hypothèse de la « Mémoire de l'eau » émise *par J. Benvéniste.*

- **Février 1991** : publication dans le British Medical Journal de la méta-analyse « *Clinical trials of homoeopathy* » par *Jos Kleijnen, Paul Knipschild, Gerben ter Riet*.

- **22 septembre 1992** : **Directive Européenne stipulant que les médicaments homéopathiques sont soumis à l'AMM** (Autorisation de Mise sur le Marché) mais, à la différence des médicaments classiques, « la preuve de l'effet thérapeutique n'est pas requise ». Exemption applicable à l'ensemble du marché européen. Les médicaments homéopathiques sont vendus sans ordonnance. Puis le 13 octobre, publication au Journal Officiel des Communautés Européennes de la directive concernant le médicament homéopathique. Le Parlement Européen dépose des amendements recommandant le remboursement des médicaments homéopathiques et l'officialisation de l'enseignement de l'Homéopathie sur l'ensemble de l'union européenne**.**

- **Octobre 1995**: article dans la revue Prescrire : « *Homéopathie. Actualisation 1995 du dossier d'évaluation* ».

Le Livre blanc du Syndicat National de la Pharmacie Homéopathique et du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français demande 11 Mesures pour l'Homéopathie.

- **24 Octobre 1996** : déclaration du *Dr Jean-Jacques Aulas* invité à la commission du Conseil National de l'Ordre des Médecins présidé par le Dr *Lebatard-Sartre* ...

« J'ai été invité à la demande du *Dr Monier*, conseillé à l'Ordre national des médecins, lequel avait lu mes ouvrages sur l'Homéopathie, à participer à une réunion de la commission "Homéopathie", le jeudi 24 octobre 1996 au siège du Conseil National de l'Ordre, à Paris. (…). Le compte-rendu des travaux jusqu'ici réalisés par cette commission étant un document confidentiel, je ne peux le divulguer dans le détail mais peux simplement dire, qu'en l'état, il reprend l'essentiel des propositions soutenues par les syndicats de médecins homéopathes et l'industrie pharmaceutique (…). Manifestement, j'étais la seule personne extérieure à cette commission qui venait pour donner un son de cloche tout différent de celui entendu jusqu'alors. (…). En l'état actuel des choses, j'ai le désagréable sentiment qu'il n'existe pas au sein de cette commission de débat de fond véritable : les dés paraissent pipés d'avance et les décisions seront très vraisemblablement favorables au lobby homéopathique. Puisse l'avenir me donner tort. »

- **1997** : **Le Conseil National de l'Ordre des Médecins reconnaît l'exercice médical de l'Homéopathie** (rapport *Lebatard-Sartre*).

L'heure de l'évaluation

- **30 Janvier 1998** : **décret au Journal Officiel n° 25 concernant l'AMM des thérapeutiques homéopathiques** :

« Pour un médicament homéopathique soumis à autorisation de mise sur le marché, compte tenu de la spécificité de ce médicament, le demandeur est dispensé de produire tout ou partie des résultats des essais pharmacologiques, toxicologiques et cliniques lorsqu'il peut démontrer par référence détaillée à la littérature publiée et reconnue dans la tradition de la médecine homéopathique pratiquée en France que l'usage homéopathique du médicament ou des souches homéopathiques le composant est bien établi et présente toutes garanties d'innocuité. »

- **Février 1998** : rapport du *Dr Lebatard-Sartre* dans le Bulletin du conseil de l'ordre des Médecins :

« L'homéopathie reste une méthode thérapeutique non encore suffisamment évaluée...

« L'homéopathie ne pouvant à l'heure actuelle, ni être considérée comme une spécialité, ni faire l'objet d'un exercice exclusif, ceux qui la pratiquent sont astreints à toutes les obligations découlant du code de déontologie médicale ...

« Mais la plus importante de ces difficultés concerne la qualité de la formation complémentaire acquise en homéopathie. Car celle-ci se fait presque toujours par des écoles privées, avec des enseignements de qualité et de durée variables, non évalués et non sanctionnés par un diplôme universitaire ...

« Il existe bien une formation universitaire spécifique dans sept UFR, mais elle est assez peu suivie. Les diplômes universitaires de valeur inégale, ne paraissent pas correspondre à une véritable formation complémentaire destinée à des médecins ...

« En parallèle, et afin de s'assurer de la formation des médecins qui l'exercent, il serait très souhaitable que soit créé par l'université un DIU qui servirait de base à la reconnaissance de la mention "Homéopathie". L'acceptation de la mention, sur simple déclaration du médecin qui est actuellement en vigueur, est une disposition qui paraît de plus en plus difficile à maintenir. »

- **1999** : propos du *Doyen Patrice Queneau*, président de l'Association pédagogique nationale pour l'enseignement de la thérapeutique (APNET) :

« L'enseignement moderne se fonde sur les niveaux de preuves et les thérapeutiques évaluées. Il y a une démarche d'évaluation à suivre et à respecter. Dans le domaine de l'homéopathie, nous n'avons pas le sentiment qu'il existe beaucoup d'études d'évaluation. Or ces études peuvent être réalisées. Nous les attendons pour pouvoir alors déterminer les bonnes pratiques homéopathiques comme il existe de bonnes pratiques allopathiques. On cernera alors les vérités potentielles de l'homéopathie. »

L'Homéopathie est en effet avare en essais cliniques randomisés et contrôlés :

- **2000** : une relecture de 3 essais cliniques portant sur un total de 266 patients en rhumatologie ne permet aucune conclusion définitive malgré certains effets bénéfiques, soulignant le peu d'études publiées à ce sujet et des défaillances méthodologiques. L'année suivante, un essai clinique aléatoire portant sur 112 sujets atteints d'arthrite rhumatoïde sous traitement classique entend comparer les effets de l'ajout d'un traitement homéopathique et d'un placebo. Contre toute attente, le placebo a induit une plus grande réduction de la douleur que les traitements homéopathiques.

- **2002** : la France se classe au premier rang des pays utilisateurs de médicaments homéopathiques. Alors que ces derniers ne représentent que 0.2 à 0.3% du marché des médicaments dans le monde, ils représentent 10% des ventes en pharmacie.

- **13 Décembre 2003** : le ministre de la Santé, *Jean François Mattei*, abaisse le taux de remboursement des remèdes homéopathiques de 65% à 35%.

- **Mai 2004** : article sur le traitement de la fibromyalgie avec expérimentation d'un remède homéopathique contre placebo (dans Rheumatology, Oxford, mai 2004, vol. 43, p. 577-582, « *Improved clinical status in fibromyalgia patients treated with individualized homeopathic remedies versus placebo* », par *R. Bell, D. A. Lewis, A. J. Brooks, G. E. Schwartz, S. E. Lewis, B. T. Walsh and C. M. Baldwin*. Deux études (30 et 62 patients) ont évalué les effets de 1 mois et de 3 mois de traitement ; par rapport aux groupes placebo, les résultats ont montré une plus grande amélioration des symptômes de la fibromyalgie. Une troisième étude a évalué l'effet de l'ajout de médicaments homéopathiques aux soins usuels, chez 36 patients. Après 22 semaines, une évaluation par questionnaire n'a montré aucune différence significative de la douleur ressentie.

- **6 Septembre 2004** : Communiqué de l'Académie de Médecine sur l'Homéopathie et l'intérêt de son remboursement. "L'Homéopathie est une méthode imaginée il y a deux siècles à partir d'a priori conceptuels dénués de fondements scientifiques".

- **9 Septembre 2004** : intervention au journal télévisé A2 du ministre de la santé *Philippe Douste-Blazy*, déclarant la poursuite du remboursement des thérapeutiques homéopathiques. Seule une commission scientifique prévue dans la réforme de la Sécurité Sociale pourra intervenir sur ce sujet du remboursement et non des "sociétés savantes".

- **26 octobre 2004** : afin que l'Homéopathie trouve sa place dans le paysage conventionnel, a été constituée une **Société Savante d'Homéopathie** (40 membres choisis pour leur notoriété), comme outil de défense de cette pratique spécifique en cohésion avec les actions syndicales.

- **2005** : La controverse sur l'efficacité thérapeutique de l'Homéopathie est relancée. Dans son édition du 27 août 2005, l'hebdomadaire britannique The Lancet publie une étude dont les conclusions laissent clairement entendre que cette pratique médicale n'aurait pas d'efficacité spécifique et serait, comparable à un placebo.

- **2005** : **les Laboratoires Boiron fusionnent avec le Laboratoire Dolisos**, filiale des Laboratoires Fabre depuis 1998, et deviennent **numéro un mondial** avec un chiffre d'affaire de 500 millions d'euros en 2009 devant les allemands Heel et Schwabe. Le marché mondial du médicament homéopathique est estimé à 6 milliards de francs, dont 30% en France.

La Société Française d'Homéopathie conclut un accord de partenariat avec l'Unaformec, organisme réputé de Formation Médicale Continue au conseil d'administration duquel elle siège depuis 1998 en tant que société savante nationale dans sa spécialité. Elle lance en février 2007, la **création d'un premier référentiel de pratique homéopathique,** validé par la Haute Autorité de la Santé avec l'approbation unanime des responsables de la **Fédération Nationale des sociétés Médicales Homéopathiques de France** et avec le concours de praticiens homéopathes de toutes tendances.
Ce référentiel pour l'auto-évaluation des pratiques professionnelles en Homéopathie établit cette méthode dans la pratique médicale officielle.

L'évaluation thérapeutique de l'Homéopathie, souvent assimilée à un placebo, fait toujours débat. La Société Française d'Homéopathie travaille auprès des responsables de la santé pour faire intégrer l'Homéopathie dans le système de soin et les programmes de recherche universitaire (cf. lettre à Mr *Nicolas Sarkozy* et sa réponse sur le site de la SFH), et est inscrite comme **contributeur dans le livre blanc sur la maladie d'Alzheimer** remis au Président de la République en novembre 2007 et met en place un « groupe homéopathique de recherche sur la Maladie d'Alzheimer » pour concrétiser la participation des homéopathes à cette grande cause. Un appel international est lancé à ce sujet aux 700 participants du congrès de la Ligue Médicale Homéopathique Internationale en mai 2008 à Ostende.

En conclusion : quelle place pour l'Homéopathie dans le système de santé français ?

L'histoire récente de l'Homéopathie en France est marquée à la fois par une utilisation de plus en plus répandue et par de nombreuses controverses scientifiques. L'OMS la considère comme une médecine traditionnelle ou comme médecine complémentaire et parallèle, selon le type de médecine dominant dans le pays considéré.

En France, elle est reconnue comme une orientation thérapeutique médicale (et non une spécialité) par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, et reste qualifiée de « pratique médicale insuffisamment éprouvée » par l'Académie Nationale de Médecine. Elle n'en est pas moins inscrite à la pharmacopée française depuis 1965 et enseignée dans 8 facultés de médecine. L'exercice de l'Homéopathie est en principe réservé aux professions médicales (médecins, dentistes, sages-femmes…). En pratique, de nombreux thérapeutes non-conventionnels y ont recours, et ses médicaments sont les plus utilisés en automédication.

- Depuis 2004, le taux de remboursement des médicaments homéopathiques par la Sécurité Sociale est passé de 65 à 35%, à l'instar des médicaments de confort, ces derniers étant 5 fois plus onéreux.

- L'obligation faite aux patients de désigner leur médecin traitant a pu jouer en faveur comme en défaveur des médecins homéopathes, fidélisant leur clientèle ou entravant le bon déroulement du traitement homéopathique.

- En revanche, l'exigence d'une rigueur accrue par les autorités de Santé est bénéfique pour la profession. La France est le seul pays à s'être engagé à un tel

niveau d'exigence dans le réexamen des médicaments homéopathiques par l'Afssaps, pour mise en conformité aux directives européennes des 1163 médicaments concernés. Si l'Homéopathie se trouve davantage encadrée, elle bénéficiera également d'une reconnaissance accrue.

N.B. En France, le mot **Homéopathie**, traduction de l'allemand **Homöopathie**, s'est écrit dans les débuts Homoeopathie ou Homéopathie selon la lignée hahnemannienne ou parisienne. L'orthographe Homéopathie a été définitivement adoptée depuis l'inscription du médicament homéopathique au codex pharmaceutique en 1965.

D'après :

JANOT (Charles) : *Histoire de l'Homéopathie française, Fontenay-aux-Roses,* Chez l'auteur, 1936, 256 p. ; 2e éd. identique, 1946.

BORNAREL (Laure) : *Homéopathie, quelle intégration dans le système de santé ? Chronologie sur l'homéopathie effectuée dans le cadre de la synthèse sur les médecines non-conventionnelles, S*ite du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 30-11-2006, http://www.millenaire3.com/Homeopathie-quelle-integration-dans-le-systeme-d.122+M51aeee384e0.0.html

VEILLARD (Jean-Jacques) : *Histoire de l'Homéopathie. Les anciens connaissaient-ils l'Homéopathie ?* Chamalières, France, 1999.

COULAMY (André) et SAREMBAUD (Alain): *Historique de la plus ancienne société médicale homéopathique en France, la Société française d'Homéopathie*, Site de la SFH, Janvier 1997, http://www.homeopathie-francaise.com

Documentation réunie par le Docteur Nicole Curé, présidente d'honneur de la

Ligue Médicale Homéopathique Internationale section-France

BRON (France) – Janvier 2011